

Québec, le 23 novembre 1999

Madame Pauline Marois  
Ministre  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
1075, Chemin Sainte-Foy, 15<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Receveurs de produits sanguins provenant de donneurs ayant séjourné au Royaume-Uni

---

Madame la ministre,

Le 17 août 1999, Héma-Québec adoptait une mesure d'exclusion des donneurs de sang ayant séjourné au Royaume-Uni un mois ou plus et ce, de 1980 à ce jour.

Le 11 novembre dernier, madame Francine Décary, directrice générale de Héma-Québec demandait aux membres du Comité d'hémovigilance leur avis sur la pertinence ou non de notifier les receveurs de produits sanguins provenant des donneurs ayant séjourné plus d'un mois au Royaume-Uni.

Après avoir considéré les différentes alternatives, le Comité d'hémovigilance vous soumet l'avis suivant :

Considérant :

- l'absence de cas de variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob en Amérique du Nord;
- qu'actuellement, aucune donnée scientifique ne nous permet de prouver que les donneurs exclus sont atteints ou porteurs de la maladie de Creutzfeldt Jakob;

- que l'exclusion de ces donneurs et le retrait des produits est déjà une mesure « d'extrême prudence » pour un risque non prouvé scientifiquement;
- qu'une notification serait une démarche qui semble actuellement disproportionnée non seulement par rapport au risque encouru, mais également par rapport aux préjudices qui pourraient être causés aux receveurs;
- que si l'on voulait être cohérent dans notre avis et équitable par rapport à la population générale, il faudrait procéder à la notification de tous les québécois qui ont voyagé au Royaume-Uni et leur donner une information adéquate;
- que la « Food and Drug Administration » (FDA) ne recommande pas la notification des receveurs dans ce cas précis.

C'est à l'unanimité que les membres du Comité d'hémovigilance du Québec recommande de ne pas notifier les receveurs de produits sanguins provenant de donneurs ayant séjourné au Royaume-Uni. Toutefois, cet avis pourrait être révisé à la lumière de toutes nouvelles données scientifiques sur le sujet ou de l'apparition d'un premier cas de variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob en Amérique du Nord.

Étant donné que le processus de retrait des produits dans les centres hospitaliers est en cours, le Comité d'hémovigilance souhaiterait que cet avis soit diffusé rapidement dans le réseau et spécifiquement aux directeurs des banques de sang afin que les médecins puissent répondre aux interrogations suscitées par le retrait de ces produits.

En vous remerciant de l'attention particulière que vous apporterez à cet avis, je vous prie de croire, Madame la ministre, à l'expression de mes sentiments distingués.

Diane Roy,  
Présidente du Comité d'hémovigilance

